# 

* Date : 15-07-2021
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2021827341
* Author :

Justice de paix du premier canton de Boussu-Colfontaine
Désignation
Justice de paix du premier canton de Boussu-Colfontaine
Par ordonnance du 8 juillet 2021, le juge de paix du premier canton de Boussu-Colfontaine a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.
Madame Hortense HUYGHENS, née à Ixelles le 29 mars 1935, domiciliée à 7334 Saint-Ghislain, Rue de Boussu 229, résidant "Le Coin du Bonheur", Rue de Boussu 151 à 7333 Tertre, personne protégée, a été placée sous un régime de représentation.
Maître Philippe MAHIEU, Avocat dont le cabinet est établi à 7333 Saint-Ghislain, Rue Defuisseaux 127, a été désigné en qualité d'administrateur de la personne et des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.